

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

L'ENQUÊTE DUBIN—LE TÉMOIGNAGE DES FONCTIONNAIRES DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. A la suite du témoignage qu'un inspecteur de l'administration des transports aériens du ministère des Transports a fait devant la commission d'enquête judiciaire, à Québec, le juge Dubin a averti un haut fonctionnaire du même ministère qu'il ne tolérera aucune tentative d'intimidation à l'égard des témoins avant leur comparution devant la commission d'enquête sur la sécurité aérienne. Il a ajouté qu'il ferait tout son possible pour veiller à ce qu'aucune personne qui comparait devant sa commission ne soit harcelée ou ne soit victime d'injustice.

Le ministre peut-il nous assurer que lui non plus ne tolérera pas que des hauts fonctionnaires de son ministère harcèlent ou essaient d'intimider certains de leurs employés, qu'il ne leur permettra absolument pas d'essayer d'influencer le témoignage des employés qui comparaisent devant la commission et qu'il enverra un avertissement écrit à son sous-ministre et à tous les autres hauts fonctionnaires et cadres de son ministère?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je tiens à signaler que ce même juge a jugé bon hier de féliciter les hauts fonctionnaires de l'administration des transports aériens du ministère pour la franchise et l'objectivité dont ils ont fait preuve dans cette affaire.

L'administrateur de l'air de mon ministère a déclaré à plusieurs reprises, en privé et en public, que les hauts fonctionnaires du ministère étaient libres d'aller témoigner devant la commission. Il a affirmé qu'il n'userait pas de représailles contre ceux qui prendraient une telle initiative. Je tiens à insister beaucoup—et ma déclaration est aussi valable qu'un écrit—sur le fait que, pour ma part, je veillerai à ce que ce principe continue à être respecté comme il l'a toujours été.

● (1450)

M. Benjamin: Madame le Président, je suis content que le ministre puisse nous rassurer. Dans le contexte actuel, pour ce qui est du traitement de ces employés à l'avenir, et pour assurer que ceux qui comparaisent ne seront pas traités d'une façon injuste ou désinvolte par leurs surveillants ou par les fonctionnaires qui pourraient désapprouver leurs témoignages durant l'enquête, le ministre peut-il adresser une directive à tous les fonctionnaires de son ministère pour faire savoir qu'aucun employé ne sera traité de façon injuste, qu'aucun employé ne perdra les possibilités d'avancement ou de promotion, qu'aucune remarque désobligeante ne paraîtra dans leurs dossiers personnels et qu'on ne refusera pas de parler ou de s'entretenir ouvertement et normalement avec ces employés à tout moment?

M. Pepin: Mon honorable ami est suffisamment aguerri pour savoir que ce genre de déclaration ne résoudrait pas tous les problèmes éventuels. Lorsqu'on le veut vraiment, il y a des

Questions orales

façons d'être mal disposé envers quelqu'un comme il peut bien se l'imaginer. Mais, au pied levé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: . . . et très sincèrement, je pourrais offrir une mesure plus valable que ce qu'il a proposé. A mon avis, la situation actuelle est très grave et pourrait causer des remous au sein du ministère, mais je pourrais promettre à la Chambre de faire particulièrement attention aux représentants qui seraient appelés à témoigner et qui sont en rogne contre le ministère et je promets de leur accorder une audience pour m'assurer qu'on ne pourra pas leur nuire par la suite.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PROPOSITIONS FAITES À L'ALBERTA DANS LE CADRE DE
L'ENTENTE SUR LE PRIX DU PÉTROLE—L'EXPLOITATION DES
SABLES BITUMINEUX

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En réponse à un certain nombre de questions de ce côté-ci de la Chambre, le ministre a signalé qu'en vue de conclure une entente sur le prix du pétrole avec l'Alberta, il lui avait fait quatre propositions.

Je voudrais savoir s'il s'agit réellement de quatre propositions différentes et distinctes ou s'il s'agit de la même proposition soumise à quatre reprises? S'il s'agit effectivement de quatre propositions distinctes, ce dont je me permets de douter, je demande au ministre de nous en expliquer les différences.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je voudrais tout d'abord assurer à mon honorable collègue qu'au moins quatre propositions différentes ont été faites durant les discussions que j'ai eues avec mon collègue de l'Alberta. Ces diverses propositions ont toutes été rejetées pour différentes raisons. Cependant, je voudrais aussi signaler à mon collègue que le ministre de l'Énergie de l'Alberta et moi-même avons convenu, pour le bénéfice des négociations qui sont encore en cours, qu'il était préférable de ne pas révéler le détail des offres qui ont été faites.

[Traduction]

M. Shields: Madame le Président, comme question supplémentaire, je voudrais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'il a pensé qu'il pourrait régler la partie de l'accord concernant les sables bitumineux et le pétrole lourd pour permettre le démarrage de ces deux projets considérables?

Il a dit que Petro-Canada était prête à commencer, ainsi que ces sociétés. En fait, Alsands n'est pas disposée à entreprendre les travaux sans certaines garanties à l'égard des prix pas plus qu'Imperial Oil, et Petro-Canada n'est pas disposée non plus à commencer avant cinq ans. Y a-t-il songé?